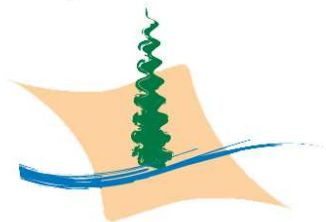


Royaume du Maroc



**Haut Commissariat aux Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification**

**Programme de conservation et de développement
des écosystèmes forestiers**

2005-2014

Table de matière

Introduction	1
Bref aperçu sur le secteur	1
Commerce des produits forestiers	2
Financement du Secteur	2
Diagnostic du secteur	4
Un secteur de mieux en mieux analysé et planifié	4
Diagnostic préoccupant mais situation encore réversible	5
Parcours forestiers et steppiques surexploités	6
Bois énergie : Prélèvements dépassant les possibilités de production	6
Incendies de forêt : Tendance à la hausse	6
Impact de l'urbanisation et des infrastructures publiques	7
Droits d'usage et pression sur les écosystèmes forestiers	7
Enjeux lourds dépassant le cadre de la foresterie classique et l'approche sectorielle	7
Le Programme Forestier National	8
De la planification stratégique à la programmation opérationnelle : Programmes décennaux 2005-2014	9
Planification stratégique	9
Programmes décennaux	10
Objectifs	10
Cadre de référence	10
Approche technique	11
Hierarchisation des priorités	11
Partenariat contractualisé	12
Impacts attendus	12

I. Introduction

I.1 Bref aperçu sur le secteur

Le Maroc dispose d'un couvert forestier et para forestier significatif s'étendant sur plus de 9 millions d'hectares, dont 37% d'alfa, soit un taux de boisement de 8% ; la presque totalité des forêts naturelles, relèvent du domaine forestier de l'Etat. Les boisements artificiels s'étendent sur une superficie globale de près de 560.000 ha dont 73 % sur terrains domaniaux, 18% sur terrains collectifs et 9% sur terrains privés.

La position géographique marquée par la rencontre des influences sahariennes, atlantiques et méditerranéennes et les grandes variations bioclimatiques, orographiques et lithologiques, ont conféré à notre pays une diversité biologique remarquable et exceptionnelle à l'échelle méditerranéenne, traduite par la présence de 39 écosystèmes différents et d'un nombre important d'espèces endémiques.

Les forêts marocaines, tant par leur composition que par les liens ancestraux que les populations entretiennent avec leurs ressources, sont et demeureront pour longtemps multifonctionnelles. Leurs principales fonctions sont d'ordre économique, social et environnemental :

- Les fonctions et rôles écologiques sont de première importance en ce qui concerne la conservation de l'eau et des sols, la sauvegarde de la biodiversité et des équilibres naturels, la prévention de la désertification, l'amélioration du cadre de vie de la population et de l'esthétique des paysages.
- La fonction sociale s'exprime notamment à travers la création d'emplois (près de 10 à 15M.J.T/an) et l'approvisionnement des populations riveraines des forêts en produits et matériaux divers, dont la valeur globale est estimée à près de 5 milliards de Dirhams/an.
- A l'instar des forêts méditerranéennes, la production ligneuse des forêts marocaines est relativement secondaire par rapport à leurs rôles social et environnemental. Cependant, les peuplements artificiels et les massifs forestiers naturels permettent de mobiliser des produits spécifiques remarquables, d'une grande valeur économique, commerciale et culturelle. Les productions commerciales annuelles moyennes comprennent 220.000 m³ de bois d'œuvre de cèdre et de pins, 350.000 m³ de bois de pâte, d'industrie et de services, 650.000 m³ de bois de feu, et 15.000 tonnes d'essence aromatiques et médicinales, de fruits et graines et de produits non ligneux divers.

Ces productions sont à la base des activités de 500 entreprises d'exploitation et de récolte de liège, de 500 scieries de bois locaux, de 4 unités de panneaux de contreplaqué et d'emballage et de plusieurs ateliers de fabrication de caisses et de palettes.

Les ventes des productions forestières, génèrent des recettes annuelles moyennes qui s'élèvent à 420 MDH dont la répartition par bénéficiaires est comme suit :

- Communes rurales : 255 MDH (61%)
- Etat et partenaires collectifs et privés
(Budget Général et comptes spéciaux) : 136 MDH (32%)
- Conseils provinciaux : 29 MDH (07%)

I.2 Commerce des produits forestiers

La balance commerciale des produits forestiers demeure structurellement déficitaire et le taux de couverture des importations par les exportations est de près de 40% (papier, carton et ouvrage en papier, non tenu en compte) :

Les importations annuelles moyennes de produits forestiers et dérivés (y compris les papiers, cartons et ouvrage en pâte cellulosique) ont été, durant la dernière décennie de 956.000 tonnes pour une valeur moyenne de 3.575,4 MDH , avec une certaine tendance à la hausse. Les principaux postes d'importation, en valeur, sont le bois d'œuvre brut et scié (53%) et le papier, carton et ouvrage en pâte cellulosique (42%).

Les exportations annuelles moyennes de produits forestiers et dérivés, pour la même période, ont porté sur 136.600 tonnes pour une valeur totale de 995 MDH. Les principaux postes d'exportation en valeur comprennent la pâte à papier (42%), le bois d'industrie manufacturé (28%), le liège (17%), le papier, carton et ouvrages en pâte cellulosiques (13%).

I.3 Financement du Secteur

Les ressources financières mobilisées pour la protection, la conservation, la gestion et le développement des ressources forestières demeurent principalement d'origine publique. Elles émanent de deux mécanismes majeurs : le budget général et les comptes spéciaux du trésor notamment le Fonds National Forestier. Il convient de noter que la part du budget général dans le financement du secteur a enregistré une très forte tendance à la baisse, passant de près de 200 MDH durant la décennie 1990 à 80 MDH pour l'année 2004. La contribution des comptes spéciaux et particulièrement celle du Fonds National Forestier a enregistré, par contre, une forte tendance à la hausse (120 MDH en 1999 à 280 MDH en 2001).

Les Communes Rurales, bénéficiaires des recettes forestières étant confrontées à d'autres priorités plus pressantes, réinvestissent de moins en moins en forêts.

Le secteur privé, principal opérateur dans les travaux et services forestiers ainsi que dans l'exploitation, la mobilisation et la transformation des productions forestières, investit très peu dans la production primaire, dans l'aménagement et

dans la gestion des ressources forestières, à l'exception de quelques domaines à savoir :

La Cellulose du Maroc qui a reboisé près de 13.000 ha d'eucalyptus dont la production est destinée à l'approvisionnement de son usine de fabrication de pâte à papier. Les plantations sont réalisées sur des terrains relevant du domaine de l'Etat dans le cadre d'une convention.

La régénération du chêne liège et la plantation d'essence à croissance rapide sur 10.000 ha dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Etat. Cette initiative est conduite dans le cadre des dispositions du Mécanisme de Développement Propre (MDP)

Dans le cadre des dispositions incitatives du Fonds National Forestier, les agriculteurs de certaines régions (dont le Gharb) ont reboisé des superficies significatives d'essences à croissance rapide sous forme de bosquets, de plantations d'alignement, de plantations fourragères et à usages multiples.

Des associations de chasseurs et des sociétés de chasse touristique et de pêche amodient le droit de chasse et de pêche sur des territoires et plans d'eau où elles sont tenues de réaliser des aménagements cynégétiques et piscicoles à des fins sportives, récréatives ou commerciales.

Par ailleurs, suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio, 1992) et à la ratification des conventions et des instruments qui en sont issues, nous assistons à l'intensification des programmes de coopération bilatérale et multilatérale, particulièrement avec des partenaires intéressés par l'expérience marocaine dans les différents domaines de la gestion et du développement durable des ressources forestières.

II. Diagnostic du secteur

II. 1 Un secteur de mieux en mieux analysé et planifié

Le débat international sur les forêts, inauguré par la CNUED, la ratification par notre pays des conventions des Nations Unies pertinentes qui en sont issues, combinées aux conséquences économiques, sociales et environnementales des sécheresses récurrentes des deux dernières décennies, ont catalysé l'engagement d'un long processus national de réflexions, d'analyses et de débats sur les différents aspects de la gestion et du développement des ressources forestières. L'état des lieux, l'évaluation de l'expérience, l'identification des besoins géographiques prioritaires à long terme et le choix des options stratégiques appropriées pour y répondre, ont permis d'établir les principaux outils de planification sous-sectoriels suivants :

- L'inventaire Forestier National.
- Le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants.
- Le Plan Directeur de Reboisement.

- Le Plan Directeur d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées.
- L'enquête nationale sur la consommation du bois énergie, suivie du plan national de biomasse énergie.
- Le plan Directeur de Lutte Contre les Incendies de Forêts.

En rupture avec l'approche sectorielle technique, la préparation de ces outils de planification a été effectuée par des équipes pluridisciplinaires et pilotée par des comités intersectoriels, comprenant les représentants de tous les départements, les institutions et les groupes d'intérêt concernés.

Les résultats des analyses et les projections sur l'avenir ont été soumis à un large débat national, régional et provincial, qui a duré plus d'une année et qui fut couronné par l'organisation du 1er colloque national sur les forêts, en Mars 1996.

Les résultats de toutes ces études, enrichis et orientés par le large débat, ont fait l'objet d'un effort d'intégration, d'articulation et d'harmonisation des différentes planifications dans le cadre d'une initiative participative et intersectorielle, ayant abouti à l'établissement du Programme Forestier National qui a fixé les fondements et les contours de la politique forestière à long terme (à l'horizon de 2020). Le Programme Forestier National a été soumis aux travaux de la 9ème session du Conseil National des Forêts, réuni en Juin 1999, où il fut adopté.

II.2 Diagnostic préoccupant mais situation encore réversible

Fragilisés par des conditions climatiques irrégulières principalement arides, aggravées par la récurrence des sécheresses extrêmes des dernières décennies, les écosystèmes forestiers sont grevés de droits d'usages de plus en plus excessifs, exercés par des populations particulièrement pauvres et intimement liées à l'exploitation des ressources forestières, présentent un état des lieux caractérisé par :

L'existence d'un arsenal de textes législatifs et réglementaires fourni et d'un dispositif institutionnel d'encadrement, de consultation et de concertation qui ont permis à notre pays de conserver le domaine boisé le plus riche et le plus diversifié à l'échelle de toute la frange sud de la Méditerranée.

Les écosystèmes forestiers recèlent une diversité biologique remarquable et sont dotés d'une résistance aux adversités, d'une capacité de régénération et d'une résilience exceptionnelle.

Des capacités techniques d'encadrement structurées, professionnellement compétentes, territorialement bien représentées et disposant d'une expérience forestière reconnue.

Des filières économiques et sociales spécifiques pouvant constituer des gisements d'emploi et de revenus dans le cadre de modes de gestion organisées et durables.

Une tendance à l'urbanisation, enregistrée à l'échelle nationale : les populations des régions forestières demeurent majoritairement rurales et continuent de croître en valeur absolue. Les cas des provinces forestières de Chefchaouen, Azilal, Essaouira, Alhoceima, Kénitra et Khénifra, où la proportion des ruraux est respectivement de 88%, 85%, 83%, 72%, 54%, 53% sont édifiants.

Les défrichements des espaces boisés ont pour objectif d'étendre les terres cultivées et de compenser la perte de productivité de celles dégradées par l'érosion. Ce phénomène, particulièrement inquiétant dans les zones des piémonts, sur les montagnes Rifaines, le Haut Atlas et les nappes alfatières, rétrécit la couverture forestière de 5.000 à 6.000 ha/an. Les données du recensement agricole pour les deux décennies 1974-1994, permettent d'établir une augmentation moyenne de la superficie agricole utile de 100.000 ha/an, bien évidemment aux dépens de terres de parcours, des forêts et des nappes alfatières.

II.2.1 Parcours forestiers et steppiques surexploités:

L'appropriation progressive et la mise en culture des terres traditionnellement réservées au parcours, la sédentarisation des transhumants combinée aux impacts des sécheresses récurrentes, ont engendré une très forte dépendance du bilan fourrager annuel des ressources fourragères d'origine forestière à hauteur de 17% en année moyenne.

Avec seulement 14% de la superficie des parcours (y compris les forêts) les formations forestières et assimilées fournissent 35% des apports fourragers des espaces pastoraux.

En année normale moyenne, la charge animale représente 3 à 5 fois les possibilités fourragères des espaces forestiers.

Pendant les années de sécheresse et en période de soudure, les forêts constituent l'unique ou la principale source d'aliments des troupeaux de l'élevage extensif.

Les conséquences de cette situation sont la difficulté d'installation de la régénération naturelle, la déperdition de la biodiversité, la dédensification des forêts, l'accélération de l'érosion et l'affaiblissement physiologique des peuplements forestiers (écimage, ébranchage). Progressivement et insidieusement, une évolution régressive s'installe et s'auto accélère pour aboutir à la désertification.

II.2.2 Bois énergie : Prélèvements dépassant les possibilités de production

Avec une consommation moyenne annuelle de 11,3 millions de tonnes dont 53% d'origine forestière, le bilan énergétique national demeure très dépendant des combustibles ligneux qui y contribuent pour plus de 30%. la consommation du bois énergies d'origine forestière représente 3 à 4 fois la possibilité forestière, selon les régions. La part du monde rural dans la demande globale est de 89% et elle est due principalement à la consommation des ménages.

II.2.3 Incendies de forêt : Tendance à la hausse

La mise à feu pour le défrichement et la mise en culture, l'apiculture extensive, la lutte contre les dégâts de gibier sur les cultures sont les principales causes humaines des incendies qui ont endommagé une superficie moyenne de 2.850 ha/an durant la période 1963-2003.

Les superficies annuelles moyennes incendiées ont connu une nette tendance à la hausse passant de 1.883 ha/an pour la décennie 1960 à 1979 à 3.138 ha/an pour 1980-1990 puis à 3923 ha/an pour les dernières années.

II.2.4 Impact de l'urbanisation et des infrastructures publiques :

De plus en plus, le patrimoine forestier est sollicité par les départements ministériels, les collectivités et les promoteurs publics et privés, pour l'aménagement des infrastructures touristiques sportives et récréatives, l'extension des périmètres urbains et des agglomérations rurales, le passage des routes, des lignes électriques et des conduites d'eau. Si certaines activités commencent à faire l'objet d'évaluation d'impacts, d'autres continuent d'engendrer des changements d'affectation non compensés des terres forestières.

II.3 Droits d'usage et pression sur les écosystèmes forestiers

Les diverses agressions précitées entraînent une dégradation physique diffuse ou concentrée représentant l'équivalent de 31.000 ha/an.

Les prélèvements directs et informels de bois, de matériaux et de fourrages, effectués par les populations locales, sont estimés aux prix du marché, à près de 5 milliards DH/an, engendrant une décapitalisation inquiétante des ressources forestières.

Les considérations d'ordres paysager et écologique ainsi que l'érosion de la diversité biologique mises à part, les pertes économiques de la dégradation des écosystèmes forestiers, estimée à travers la perte de productions ligneuses et pastorales et la réduction des durées de vie des infrastructures hydro-agricoles, notamment par l'envasement des retenues de barrage, ont été évaluées à 710 MDH/an.

II.4 Enjeux lourds dépassant le cadre de la foresterie classique et l'approche sectorielle

Les projections établies estiment la population marocaine à près de 39 M dont 15 M de ruraux en 2020. Si la tendance de la pression du contexte social n'est pas inversée par la mise en œuvre de programmes significatifs, un seuil critique de désertification irréversible risque d'être atteint dans les trois prochaines décennies, mettant le pays face aux défis majeurs suivants :

La maîtrise de l'érosion, des ressources en eaux et des risques de désertification : Avec une perte annuelle de terres dues à l'érosion de 100 M

tonnes/an, l'envasement des retenues des barrages est de 65M m³/an menaçant sérieusement les aménagements hydro agricoles de l'aval. Le coût économique actualisé de l'érosion est estimé à près de 10 Milliards DH pour les deux prochaines décennies. Notre pays étant considéré à haut risque de stress hydrique, le coût social est encore plus grave.

Le rétablissement de l'équilibre sylvo-pastoral : si l'élevage contribue à hauteur de 30% dans le P.I.B agricole, c'est au prix d'une décapitalisation sur les ressources forestières et pastorales, menaçant à échéance la base même de la production.

La gestion de la demande énergétique du monde rural.

L'amélioration de la balance commerciale structurellement déficitaire des produits forestiers, à travers le développement des filières forestières nationales.

La réponse à la demande croissante des populations urbaines en forêts périurbaines et en espaces verts, de récréation, de détente et de loisir.

La sauvegarde et la valorisation de la diversité biologique, écologique et paysagère.

La maîtrise de la spirale du couple pauvreté-dégradation des ressources naturelles en général et des espaces boisés en particulier.

L'enjeu de taille, qui croise tous les précédents, réside dans la conception et la mise en œuvre des mécanismes, moyens et mesures susceptibles d'assurer l'implication et la participation effective de tous les acteurs de l'aménagement du territoire à l'échelle nationale, provinciale et locale, dans l'effort d'inversion de la tendance à la désertification du territoire.

III. Le Programme Forestier National : Une réponse intégrée et progressive, adoptant des approches partenariales, participatives et inscrite dans le long terme

Des objectifs prioritaires, inscrits dans la durée, compatibles avec le rythme de renouvellement des ressources forestières et qui s'articulent autour de :

La lutte contre la Désertification et la Conservation des Eaux et des Sols, notamment à travers (i) l'atténuation du phénomène de l'érosion et la réduction du rythme d'envasement des retenus d'eau de 50% par rapport au niveau actuel et (ii) l'atténuation des risques naturels extrêmes dont les inondations.

Le renforcement de la contribution des espaces forestiers au développement socio-économique des populations des zones forestières et péri forestières, dans le cadre d'approches intersectorielles concertées et contractualisées.

L'amélioration de la production de bois pour l'industrie et l'artisanat dans des espaces multifonctionnels mais spécialisés.

La protection, la conservation et la valorisation économique des composantes de la diversité biologique dans un réseau d'aires protégées.

La promotion des rôles récréatifs des forêts dans des espaces gérés pour l'accueil, les détente et les loisirs, autour des principales agglomérations.

IV. De la planification stratégique à la programmation opérationnelle : Programmes décennaux 2005-2014

IV.1 Planification stratégique

Le secteur forestier dispose d'un arsenal de documents stratégiques et de planification à long terme, de qualité, qui traitent de toutes les missions centrales du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, des besoins prioritaires et urgents actuels et prospectifs dans les différents domaines, des options stratégiques et des mesures institutionnelles, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des programmes.

A l'échelle régionale, provinciale et locale, un potentiel important d'études, de planifications et de programmes sont disponibles au niveau des services déconcentrés du Haut Commissariat aux Eaux Forêts et à la Lutte Contre la Désertification et des autres départements ministériels. L'exploitation et la valorisation de ces mines d'information constitue un moyen efficace pour l'instauration d'une véritable coordination des programmes sectoriels, de leur harmonisation et du renforcement de leurs liens synergiques. Une telle approche représente le moyen le plus efficace pour la conception, la définition concertée et la mise en œuvre de projets de développement territorialisés, cohérents et générateurs d'une véritable dynamique de développement local.

L'examen des processus budgétaires annuels et centralisés, adoptés auparavant, montre qu'ils sont peu propices à la promotion de l'entrée spatiale du développement, pour les principales raisons suivantes :

la logique sectorielle verticale du processus de programmation budgétaire répondant à la démarche de réseau des priorités sectorielles.

A l'échelle locale, les priorités sectorielles ne coïncident pas toujours sur le même territoire.

Au sein du même secteur, la structure de la morasse budgétaire ne favorise pas la démarche de projets territorialisés, dans la mesure où sa structure est de caractère linéaire.

IV.1 Programmes décennaux

IV.1.1 Objectifs

Les considérations précitées ont amené le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification à engager un processus de planification opérationnelle, territorialisée pour une période décennale, constituée de trois phases triennales. L'engagement de ce processus poursuit les objectifs suivants :

Approfondir la réflexion sur les finalités, l'efficacité, l'efficacités et l'impact des programmes forestiers.

Assurer une certaine clarté de la vision à long terme, en matière d'urgence et de priorités hiérarchisées des programmes de gestion et de développement des ressources forestières.

Promouvoir et consolider la démarche privilégiant l'entrée spatiale pour assurer l'intégration interne des programmes forestiers et pour identifier les opportunités de complémentarité et d'intégration avec les programmes des secteurs connexes, susceptibles de faire l'objet de partenariats contractualisés.

Disposer d'une banque de projets forestiers territorialisés, techniquement évalués et pertinent, économiquement efficaces et socialement acceptables.

Préparer les préalables à la gestion budgétaire axée sur la performance, le résultat et l'obligation de rendre compte, dont la mise en place, par le HCEFLCD, a eu lieu à partir de l'exercice budgétaire 2005. Ces préalables sont nécessaires à la promotion de la culture des partenariats contractualisés, de la responsabilité et de l'évaluation des performances et des résultats, sur la base d'indicateurs préalablement définis.

IV.1.2 Cadre de référence

Les principaux cadres de référence de la préparation des programmes forestiers spatialisés décennaux comprennent :

Les démarches et les choix stratégiques du Programme Forestiers National et des outils de planification thématique qui le précisent.

La hiérarchie des priorités et des urgences régionales, provinciales et locales, identifiées par les planifications thématiques nationales.

Les stratégies nationales, régionales et locales, des autres secteurs clefs ayant des liens et des impacts réciproques avec les programmes forestiers.

Les études locales de bassins versants, d'aménagement des forêts et des aires protégées.

Les contraintes, les attentes et les aspirations de l'environnement institutionnel et social local.

IV.1.2 Approche technique

La promotion de la culture et de l'approche projet a constitué la base du processus de préparation des programmes forestiers territorialisés, pour une période décennale, déclinée en trois phases triennales, correspondant à trois degrés d'urgences et de priorités d'interventions.

La démarche technique adoptée a suivi l'itinéraire et les étapes successives suivantes :

La cartographie des priorités identifiées et retenues par les différentes planifications thématiques à l'échelle nationale ;

La superposition des cartes des besoins et des priorités thématiques forestières en vue de définir la vocation principale de chaque espace homogène et l'intégration spatiale de fait des programmes et actions forestiers, constituant ainsi un projet technique spatialisé cohérent ;

La superposition de la carte des contraintes sociales liées à l'utilisation des espaces forestiers et de celle des projets, techniquement définis dans l'étape précédente.

La finalisation des projets spatialisés, à travers l'analyse fine de l'évaluation de la faisabilité sociale, l'identification et l'évaluation des mesures d'accompagnement d'ordres institutionnel, administratif et financier nécessaires à leur mise en œuvre.

IV.1.3 Hiérarchisation des priorités

La hiérarchisation des priorités au sein des projets ainsi définis a été établie sur la base des principaux critères suivants :

La continuité de la mise en œuvre des engagements antérieurs du HCEFLCD avec les différents partenaires nationaux ou extérieurs.

La disponibilité des études de base et de l'expérience technique testée et confirmée.

L'urgence des interventions, évaluée à la lumière de l'importance du potentiel forestier local, de sa problématique, de la force d'appel sociale et du degré d'adhésion et d'engagement des partenaires identifiés.

La répartition spatiale équilibrée des moyens, des ressources et des opportunités d'emplois entre les provinces, les communes et les espaces boisés.

Les capacités d'encadrement et de réalisation des services forestiers provinciaux et locaux ;

Les impératifs des résultats tangibles et de réponses appropriées aux problématiques des écosystèmes forestiers des territoires considérés.

IV.1.4 Partenariat contractualisé

L'intégration des actions et programmes forestiers ainsi assurée, devrait être élargie selon une démarche centrifuge progressive. D'où l'utilité et la nécessité

d'identifier les partenaires clefs dans la mise en œuvre de chacun des projets, de définir les attentes, les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante dans un cadre contractuel. Les principales parties prenantes ciblées dans ce processus comprennent les représentants locaux et provinciaux des départements ministériels, les collectivités locales, notamment les communes rurales, les associations professionnelles et les ONG.

IV.2 Impacts attendus

Le programme décennal du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, pour la période 2005-2014, représente une évolution notable dans la stratégie d'intervention, à la fois par l'ampleur des objectifs visés que par l'approche intégrée tendant à assurer la conservation et le développement durable des ressources forestières. Les impacts qui découlent de ce programme sont perceptibles à moyen et à long terme, tant sur le plan environnemental, social qu'économique.

Sur le plan social :

La sécurisation du domaine forestier qui constitue un préalable au développement du secteur.

Le renforcement de l'infrastructure de gestion et de surveillance par l'ouverture et l'entretien de plus de 13.000 km de pistes forestières, devant desservir les massifs forestiers, dont la mise en valeur et la protection contre les incendies s'en trouvent améliorés, ainsi que le désenclavement des agglomérations rurales.

La contribution à la lutte contre la pauvreté en milieu rural par la création de près de 10 millions de journées de travail par an.

L'amélioration du potentiel fourrager des espaces forestiers, par la réalisation de reboisements sylvo-pastoraux, devant produire près de 6 millions d'unités Fourragère par an, et l'organisation des usagers pour une utilisation durable de ces espaces.

Sur le plan environnemental :

L'amélioration de l'état sanitaire des cédraies du Moyen Atlas, à travers la détermination des causes des dépérissements et la mise en œuvre des programmes d'assainissement.

La préservation de l'environnement par l'installation d'une couverture végétale nécessaire au maintien et à l'amélioration de la capacité de rétention en eau des sols ; à la stabilisation de l'écosystème, à la sauvegarde des ressources naturelles et à l'attraction paysagère et touristique et ce, à travers la reconstitution et la reforestation de 400.000 ha.

La contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau dans les retenues de barrages et des rivières et de la production de protéines animales en milieu rural à travers l'empeusement de ces milieux.

Sur le plan économique :

La réduction des pertes en sols au niveau de 21 bassins versants, à travers la correction des ravins et la construction de plus d'un million de mètre cube de seuils de sédimentation. Ces interventions, qui auront un effet direct sur la conservation du potentiel des terrains traités, contribueront à réduire l'envasement des retenues de barrages.

La fixation des dunes et la lutte contre l'ensablement pour la protection des agglomérations, des infrastructures routières et des palmeraies sur une superficie d'environ 3.000 ha , dans les provinces du Sud et de l'oriental.

La contribution à la satisfaction des besoins du pays en produits forestiers par la mobilisation de 2,2 millions de m³ de bois d'œuvre 3,3 millions de m³ de bois d'industrie et de service, 6,7 millions de stères de bois de feu. 160 mille tonnes de produits forestier non ligneux et la récolte de plus de 1 million de stères de liège. Ces productions permettront d'assurer l'activité à environ 500 entreprises de mobilisation des produits forestiers.

La génération de recettes d'un montant prévisionnel d'environ 5 milliards de dirhams, dont 3,75 milliards de dirhams au profit des Communes Rurales, 375 millions de dirhams pour les assemblées provinciales et 875 millions de dirhams pour le budget de l'Etat.

L'approvisionnement en matière première de 50 unités de sciage, 13 unités de transformation de liège, 4 unités de fabrication de panneaux et une unité de fabrication de pâte à papier.